

# Module 3 Choisir son statut juridique

REGIME SOCIAL
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

VERSION 1.0 - 05.05.2022



## **Affiliation**

- ✓ Affiliation à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- ✓ Les prestations santé et indemnités journalières sont versées par l'organisme conventionné choisi lors de l'immatriculation au CFE.



### **Protection sociale**

✓ Maladie : accès à la CPAM

✓ Assurance chômage : aucune couverture

✓ Accidents du travail et maladies professionnelles : aucune couverture

## Premières cotisations sociales

✓ Dès l'immatriculation, affiliation à la Sécurité sociale des indépendants

Même si aucune rémunération, cotisations sociales à payer dès cette date et leur premier paiement interviendra environ 90 jours plus tard.

✓ Régime social particulier pour les micro-entreprises Les cotisations ne sont à régler que si du chiffre d'affaires est déclaré



### Calcul des cotisations sociales

- Entreprise imposée à l'IR, cotisations calculées sur :
  - Le bénéfice imposable (entreprise individuelle)
  - La quote-part de bénéfice (société)
  - Le chiffre d'affaires (micro-entrepreneurs)
- ✓ Entreprise imposée à l'IS, cotisations calculées sur :
  - La rémunération
  - Et les dividendes perçus



### Montant des cotisations

- √ 45 % du montant de la rémunération nette versée
- ✓ Montant du bénéfice (entrepreneur individuel)
- ✓ Des cotisations minimales sont à régler, même en l'absence de revenus

